

N°20210702-2

Délibération du conseil d'administration de l'établissement public

Paris Musées

Séance du 2 juillet 2021

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2020 et budget supplémentaire 2021

Le conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 du 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le budget primitif de Paris Musées de l'exercice 2021 ;

Vu le compte administratif de Paris Musées de l'exercice 2020 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 6 au 9 juillet 2021 portant approbation du budget supplémentaire de la Ville ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées ;

Décide :

Article 1 : Le résultat excédentaire de la section d'investissement de 12 180 704,45 € constaté au compte administratif de l'exercice 2021 est affecté en totalité en recette à la section d'investissement (ligne R001).

Article 2 : Le résultat déficitaire de la section de fonctionnement de 235 943,44 € constaté au compte administratif de l'exercice 2020 est affecté en totalité en dépense à la section de fonctionnement (ligne D002).

Article 3 : Le budget supplémentaire 2021 de l'établissement public Paris Musées est adopté.

Par délégation, la Directrice générale



Anne-Sophie de Gasquet

